

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 avril 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 22 et 23 avril 2013**

**2013 DFPE 310** Subvention à l'association Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (10<sup>e</sup>).

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (10<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 15 avril 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 -Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association « L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie » (157/D04422/2013\_03425).

Article. 2.- La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris.